

MONSIEUR LE MAIRE
COMMUNE DE AUSSAC VADALLE
MAIRIE
16560 AUSSAC VADALLE

Attestation d'assurance Responsabilités

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

> **Assuré** : 001602/R - COMMUNE DE AUSSAC VADALLE MAIRIE 16560 AUSSAC VADALLE

Au titre du contrat Pacte RC N° 3010-0001, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires des **responsabilités encourues par l'assuré** en raison même de son existence, des activités qui sont les siennes et des attributions qui lui sont dévolues par les textes en vigueur.

Les garanties du présent contrat sont accordées du fait de :

- l'organisation d'activités par les **centres aérés, centres de loisirs et centres de vacances**,
- l'organisation des **temps d'activités périscolaires**,
- l'occupation de **locaux occasionnels d'activité**. À ce titre, sont garantis le recours des propriétaires, des voisins et des tiers du fait de l'occupation des locaux utilisés temporairement par l'Assuré. Cette garantie s'entend pour les seuls dommages définis contractuellement.

Ces garanties sont automatiquement accordées. Pour les collectivités non concernées, aucune ristourne de prime ne pourra être effectuée.

> **Montant des garanties** : selon dispositions contractuelles

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 14 décembre 2023
Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD

